

## CHRONIQUE PARISIENNE

---

Je n'ai pas lu le fameux livre intitulé : *Le dernier jour d'un condamné*, mais j'ai vu une exécution, et je ne pense pas qu'un romancier puisse rien imaginer d'aussi dramatique. Si je ne suis pas trop brouillé avec les souvenirs et surtout avec les impressions qu'elle m'a laissés, j'espère donner à mes lecteurs une idée exacte de cette forme toute française de la peine capitale, et les mettre à même d'établir la comparaison avec les supplices judiciaires usités chez d'autres peuples, particulièrement avec le gibet.

C'était dans une ville de province, encore toute retentissante des débats d'un procès criminel qui avait duré trois jours. Ce qu'il s'était noirci de papier pour le dossier de cette affaire à sensation, ce qu'il s'était échangé de paroles, d'enquêtes, de contre-enquêtes, de témoignages à charge ou à décharge et surtout de discours, ce qu'il s'était sollicité, colporté, négocié de billets d'audience, de photographies, de gravures, d'anecdotes est incalculable. Le Français est ainsi fait, qu'il épuise l'actualité jusqu'à la lie ; et l'on n'a pas oublié les hideux pèlerinages du mois de décembre 1859, alors qu'on allait " en famille " visiter le triste guéret où Troppmann avait enfoui ses sept victimes !

Dans la ville dont il s'agit ici, c'est à peine, si cette attraction malsaine était moins grande. On se faufilait jusque dans la cour de l'hôtel où dinait l'avocat de l'accusé, on tâchait de l'apercevoir à table et les dames racontaient avec admiration la pamoison nerveuse qui l'avait renversé sur son banc après sa première plaidoirie. A plus forte raison s'intéressait-on à l'accusé lui-même. Les femmes discutaient entre elles sur la nuance précise de ses cheveux et le gardien qui eut voulu se laisser corrompre en distribuant des reliques du prisonnier, eut battu monnaie sur ce commerce d'un nouveau genre.

Vint enfin l'heure, où, tous les témoignages entendus, tous les moyens d'enquêtes épuisés, tous les avocats enroutés et tous les juges mouillés de sueur sous leurs simarres rouges, le chef du jury s'était levé et la main droite posée sur son cœur, avait dit à haute voix : *Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est que l'accusé est coupable.* Et